

LETTRE DE L'ÉOLIEN N°1

Diffusion : 777 exemplaires en boîtes aux lettres sur les communes de la zone d'étude (Puy-Saint-Martin, Roynac et la Répara-Auriples). 5 exemplaires dans les mairies de la zone d'étude et dans toutes les mairies riveraines. Site internet d'OursEole.

Puy-Saint-Martin, le 08 décembre 2020

Madame, Monsieur,

La communauté de communes Val de Drôme en Biovallée et la municipalité de Puy-Saint-Martin sont fortement engagées dans la transition écologique et énergétique notamment au travers de la démarche Territoire à Énergie Positive - pour la Croissance Verte (TEPOS-CV), pour laquelle le Grand Eolien doit contribuer d'ici 2040 à 75% (soit 98 GWh) de la production d'électricité du territoire. C'est dans ce cadre que le projet OursEole et la société de projet du même nom ont vu le jour en septembre 2019. Soucieux de cadrer son développement et d'optimiser les retombées pour le territoire, les collectivités maîtrisent 50% de son capital avec l'aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Démarrés en juin 2019, les études naturalistes, acoustiques et de faisabilité technique (vent, accès, raccordement) sont maintenant bien avancées. L'impact de différentes variantes a été évalué : du projet initial constitué de quatre éoliennes de 110 m (similaires à celles de la Répara-Auriples) à une implantation de trois machines plus récentes et plus puissantes de 150 m de hauteur. Une synthèse des impacts et les cinq scénarii envisagés sont présentés en pages suivantes. Ils sont comparés dans le tableau ci-dessous :

| Variante | Config | Note globale (/500) | Production (GWh/an) | Retombées Collectivités Locales. (k€/an) | Note énergie (/100) | Note économie locale (/100) | Note paysage (/100) | Note acoustique (/100) | Note naturaliste (/100) |
|----------|------------------------------------|---------------------|---------------------|--|---------------------|-----------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|
| 2 | 3 x éol 150 m 4,2MW | 458 | 39 | 323 | 100 | 100 | 70 | 98 | 90 |
| 4 | 2 x éol 150 m 4,2MW | 427 | 27 | 215 | 70 | 67 | 90 | 100 | 100 |
| 1 | 4 x éol 110m 3MW | 394 | 29 | 209 | 75 | 65 | 80 | 94 | 80 |
| 5 | 3 x éol 110m 3 MW optim acoustique | 378 | 23 | 158 | 59 | 49 | 80 | 100 | 90 |
| 3 | 3 x éol 110m 3 MW optim paysage | 378 | 21 | 138 | 54 | 43 | 100 | 91 | 90 |

Cette analyse met en lumière que le choix d'implanter 3 éoliennes de 4.2 MW de 150 m de hauteur permet d'augmenter le potentiel de production du site OursEole de 34% par rapport au scénario initial de 4 éoliennes de 3 MW de 110 m de hauteur pour un impact environnemental global équivalent.

Les dernières études techniques sont en cours. Nous finaliserons la demande d'autorisation environnementale au deuxième trimestre 2021. Aussi, avant d'arrêter notre choix définitif sur le projet à 3 éoliennes de 150 m de hauteur, nous mettons à votre disposition sur le site internet d'OursEole (lien Photomontages en page d'accueil) l'analyse de l'impact paysager qui constitue le principal élément différenciant entre variantes. Vous avez la possibilité de poser vos questions et nous y répondrons avant fin janvier 2021.

Etant donné le contexte sanitaire, nous vous proposons de communiquer par courrier électronique ou postal directement avec la société de projet OursEole ou via la mairie (contacts indiqués en bas de page). Une présentation publique du projet retenu aura lieu dans quelques mois avant le dépôt du dossier en préfecture. Comptant sur votre participation, nous restons à votre écoute.

Jean-Marc BOUVIER
1^{er} Vice-Président



Michel GILES
Maire



Frédéric FOURNIER
Président



OSER ENR
Auvergne-Rhône-Alpes

Olivier CONSTANT
Président

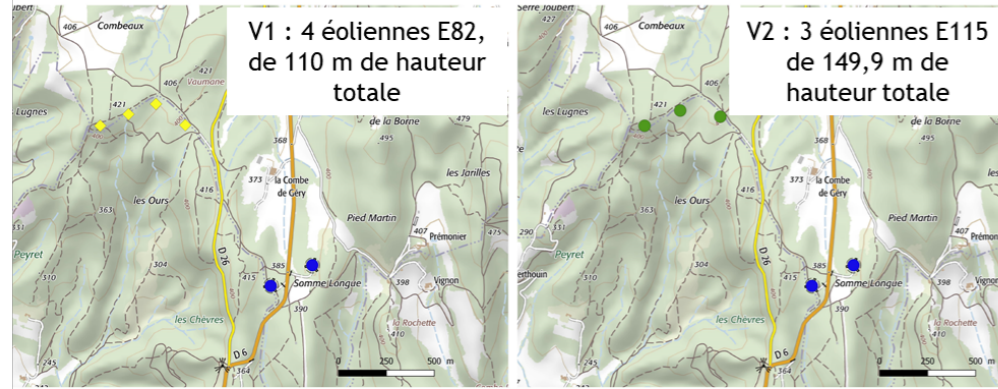


Contact : ourseole@bellane.fr / accueil@puy-saint-martin.fr

Toutes les infos sur <http://ourseole.renouvelables.info/> et <http://www.puy-saint-martin.fr/>

Présentation des variantes

V1 & V2 : variantes principales

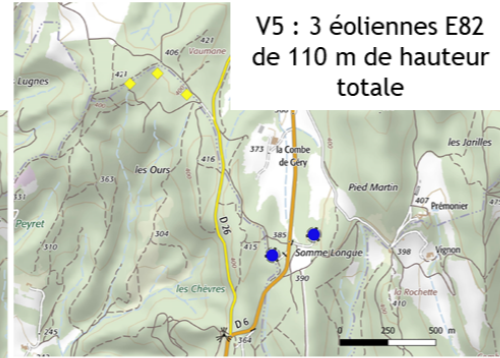


- Capacité maxi. d'accueil du site étudié : 3 à 4 éoliennes.
- 2 éoliennes existantes : modèle Enercon E70 2.4 MW ($D_{Rotor} = 70m - H_{totale} = 100m$)
- Optimum énergétique V1-V2 :
 - 4 x E82 3 MW $H_{totale} = 100m$
 - 3 x E115 4.2 MW $H_{totale} = 149.9m$

V3 & V4 : optimisation paysagère



V5 : optimisation acoustique



Simulation visuelle du projet Variante 2 (3 x E115 4.2 MW)



Chiffres clés du projet actualisés:

Potentiel : 3 éoliennes de 4.2 MW

(Hauteur totale 149.9 m en bout de pales contre 100 m pour les éoliennes de la Répara-Auriples)

Production d'électricité : 39 GWh/an,

équivalent à la consommation électrique de **16 500 foyers**

(source : conso. annuelle hors chauffage - <https://bilan-electrique-2017.rte-france.com/consommation/14-2/>)

Coût du projet : 14 millions d'euros (M€)

dont **2.9 M€ injectés dans l'économie locale**

(travaux publics, hôtellerie, restauration, géomètre, coordonnateur SPS...)



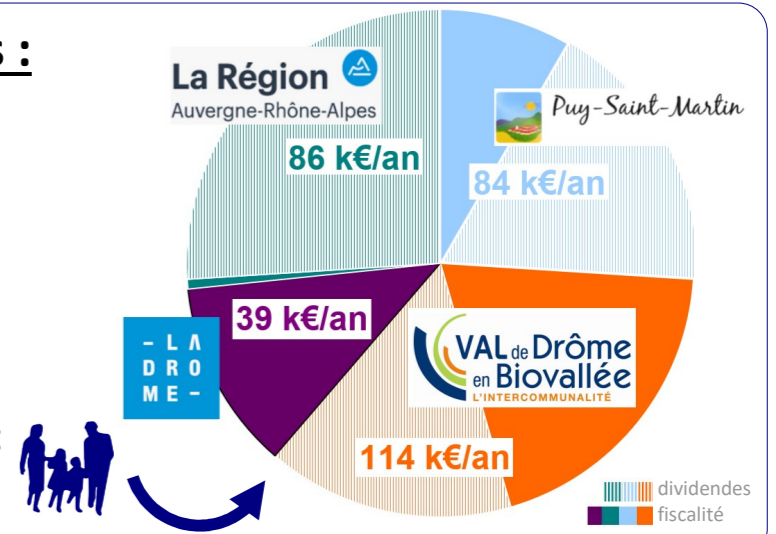
Revenus pour les Collectivités :

(Prévisionnel sur 20 ans pour un projet de 12 MW)

323 k€ /an

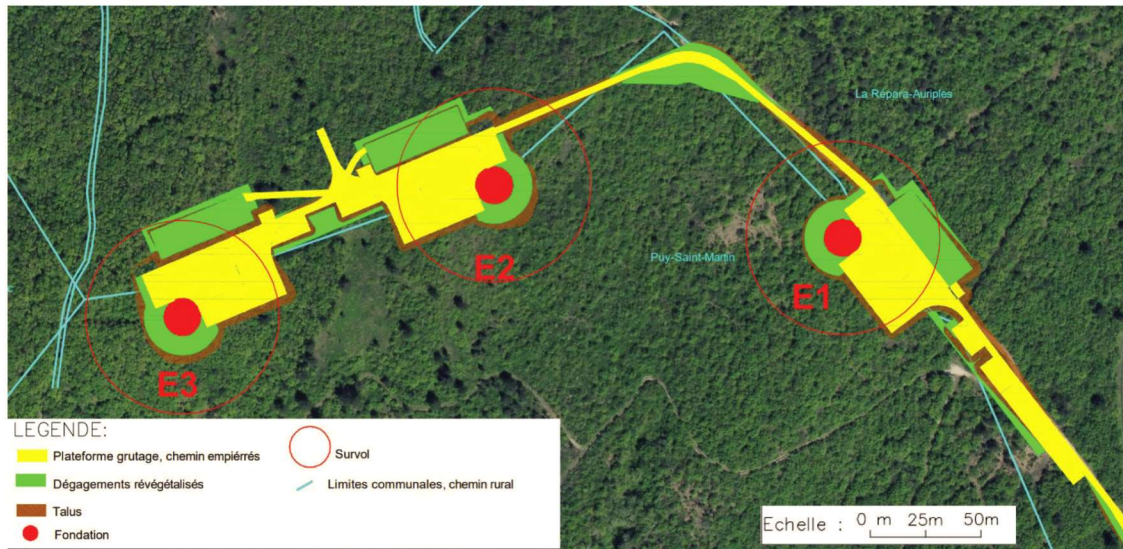
Maîtrise publique du projet

Réflexion ouverte sur le financement citoyen



Implantation des ouvrages / Surfaces défrichés :

Surfaces à déboiser/défricher = 2.3 ha pour la variante V2 à 3 éoliennes de 150 m (V1 4 x éol 110 m : 2.6 ha).
Quelle que soit la variante choisie, cela ne représente que **0.8% de la surface boisée de la commune.**



Impact sur la faune et la flore

L'état initial a été réalisé au moyen de 59 journées de visite de terrain réparties sur un cycle biologique (12 mois). Il a permis de préciser les sensibilités du site concernant :

- les chauve-souris : l'enjeu est considéré comme modéré. Un bridage des éoliennes est prévu aux périodes de fortes fréquentations afin de réduire les risques de collision.
- les rapaces : il y a sur la zone autour du site quelques individus d'espèces nicheuses à enjeu modéré comme le Circaète Jean-Leblanc. Par ailleurs, l'Aigle royal, le Faucon Pèlerin (nichant sur le massif de Saou à 15 kms), le Vautour fauve et le Vautour Moine (nichant dans les Baronnie à 40 kms) ont été observés en altitude en transit à quelques reprises. Compte tenu de l'enjeu, un système de détection par caméra HD et d'effarouchement sera mis en place. Etant donné les solutions mises en œuvre, la différence d'impact entre variantes est faible.



Impact paysager

L'état initial a été réalisé au moyen de visites de terrain, d'analyse cartographique et de photomontages depuis 50 points de vue. Il a permis de conclure pour les 5 variantes que :

- la nouvelle implantation est cohérente avec les 2 éoliennes en place à la Répara-Auriples
- l'effet de surplomb des éoliennes sur les points de vue proche est peu marqué
- l'impact sur les monuments/sites protégés/inscrits (aucun à moins de 3.5 kms) est faible
- pour tous les points de vue, le massif de Saou conserve son rôle paysager structurant.
- l'implantation est lisible. Les irrégularités d'alignement des variantes V1, V2 et V5 ne sont perçues que depuis certains points de vue au sud-ouest et au nord-est.



Impact acoustique

L'état initial a été réalisé sur la base de mesures acoustiques durant 30 jours en 6 points caractéristiques autour de la zone de projet et d'un logiciel de modélisation 3D. Il démontre que malgré l'augmentation de puissance unitaire par rapport aux éoliennes existantes, les 5 variantes respectent les seuils réglementaires d'émission sonore. En effet, les nouvelles machines offrent des possibilités de bridage ponctuel et sont dotées de peignes sur le bord de fuite des pales afin de réduire leur niveau d'émission acoustique. La notation des différentes variantes utilisée dans le tableau en page 1 est calculée sur la base du ratio entre productible avec bridage et productible nominal des éoliennes. On favorise ainsi les variantes exploitant au mieux les capacités de production.

